

OUVILLE-LA-RIVIERE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°3a - Plan de zonage Délimitation et dénomination des zones

Echelle 1/5000

PLU

Prescrit le 07.05.2009

Arrêté le 15.10.2016

Approuvé le 28.09.2017 par le Conseil Communautaire de la CC Terroir de Caux

"Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/09/2017 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme"



LEGENDE

-  Limite de zone
-  Limite de secteur
-  Zone U
-  Secteur Ue
-  Secteur Up
-  Zone UX
-  Zone Uh
-  Zone AU
-  Zone A
-  Zone A + trame L. 123-1-5 III) 2°
-  Zone N
-  Zone N + trame L. 123-1-5 III) 2°
-  Emplacement réservé
-  1 Structure d'accueil (à définir) pour séniors
-  2 Liaison douce

Éléments protégés au titre du L. 123-1-5 III) 2° du CU

-  Arbre remarquable
-  Pilier
-  Porche

Éléments protégés au titre du L. 130-1 du CU

-  Espace Boisé Classé (EBC)
-  Alignement d'arbres à conserver
-  Alignement d'arbres à créer

Bâtiments désignés au titre du L. 123-1-5 6° du CU

- B** B1 à B11: Bâtiments en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- B12 à B14: Bâtiments en zone N pouvant faire l'objet d'un changement de destination

A titre informel

-  Limite des centres d'exploitation agricole en activité au hameau "Tous les Mesnils"
- A1 à A9 Dénomination des centres d'exploitation agricole
- RD 925
-  Recul depuis l'axe de la RD 925



OUVILLE-LA-RIVIERE

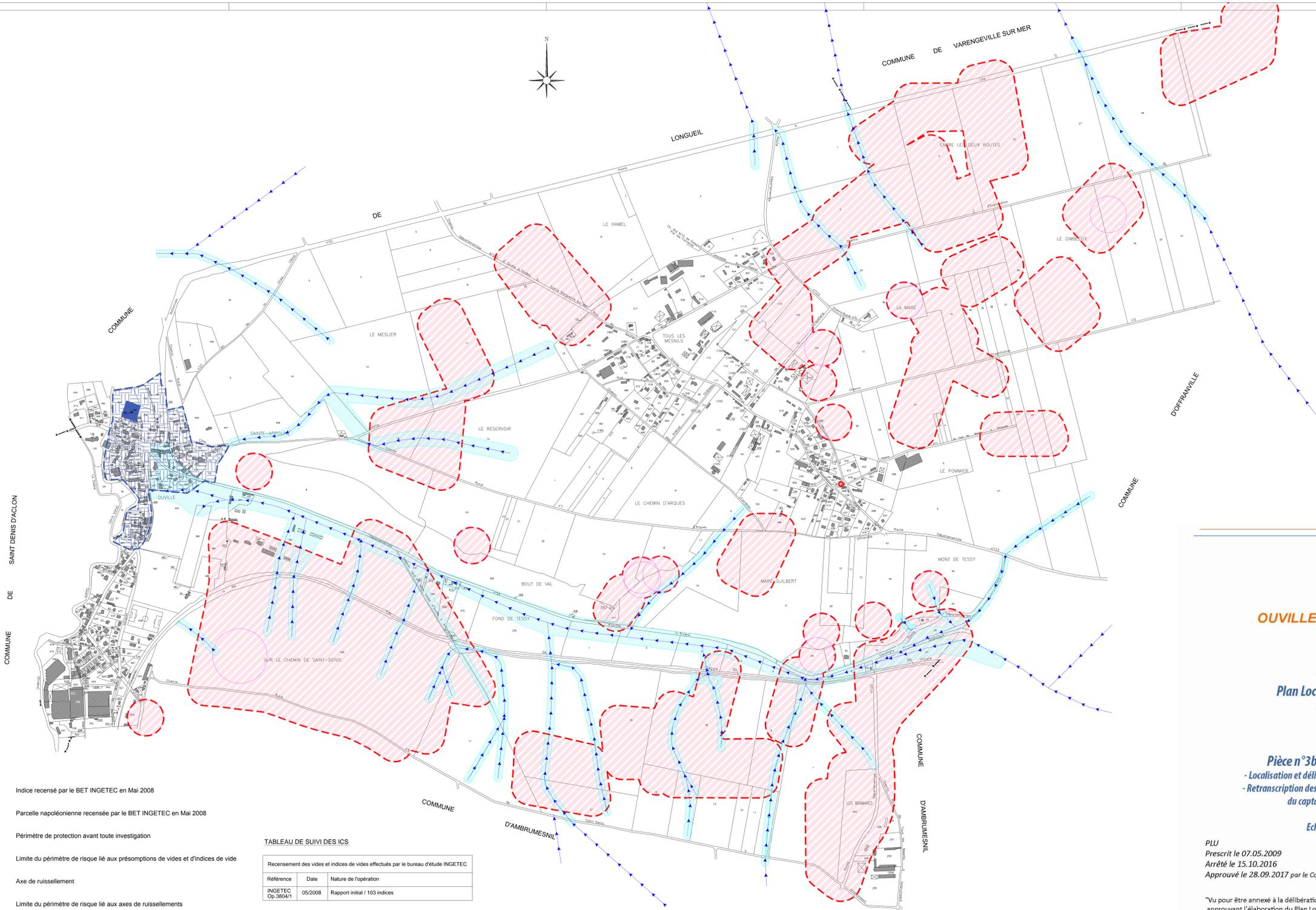
Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°3a - Plan de zonage
Délimitation et dénomination des zones

Echelle 1/5000

PLU
Prescrit le 07.05.2009
Arrêté le 15.10.2016
Approuvé le 28.09.2017 par le Conseil Communautaire de la CC Terroir de Caux

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/09/2017 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme *



OUVILLE-LA-RIVIERE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°3b - Plan de zonage
 - Localisation et délimitation des risques naturels
 - Retranscription des périmètres de protection autour du captage d'eau potable

Echelle 1/5000

PLU
 Prescrit le 07.05.2009
 Arrêté le 15.10.2016
 Approuvé le 28.09.2017 par le Conseil Communautaire de la CC Terroir de Caux

"Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/09/2017 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme"

LEGENDE

- Indice recensé par le BET INGETEC en Mai 2008
- Parcelle napoléonienne recensée par le BET INGETEC en Mai 2008
- Périmètre de protection avant toute investigation
- Limite du périmètre de risque lié aux présomptions de vides et d'indices de vide
- Axe de ruissellement
- Limite du périmètre de risque lié aux axes de ruissellements

TABEAU DE SUIVI DES ICS

Recensement des vides et indices de vides effectués par le bureau d'étude INGETEC

Référence	Date	Nature de l'opération
INGETEC Op.3804/1	05/2008	Rapport initial / 103 indices

Limite des périmètres de protection immédiat et rapproché autour du captage d'eau potable (Arrêté Préfectoral du 03/04/2009)